

Formula 1 TAG Heuer Grand Prix de Monaco 2025

du 22 mai au 25 mai 2025

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCOSTAGE TENDERS

La SEPM délivre gratuitement deux autorisations d'accostage pour les tenders des navires bénéficiant d'une place d'amarrage dans les Ports de Monaco pendant le Grand Prix.

Les badges seront délivrés par la SEPM dès que l'emplacement définitif du bateau aura été déterminé.

La longueur **hors tout** maximale des tenders autorisés à embarquer/débarquer des passagers à l'intérieur des Ports est de :

- **Pour le Port Hercule :**
 - **Moins de 9.00 m** pour l'ensemble du port.
 - **Moins de 12.00 m** pour les zones *Touch & Go* suivantes :
 - Quai de la station d'avitaillement,
 - Barge REDBULL (uniquement réservée aux tenders affrétés par REDBULL),
 - En bout du ponton flottant HX devant la Capitainerie,
 - Sur le ponton du Monaco Ports Lounge (uniquement réservé aux tenders autorisés).
- **Pour le Port de Fontvieille :**
 - **Moins de 12.00 m** pour les zones *Touch & Go* situées en bout de panne A devant la Capitainerie.

→ En cas de doute sur la longueur, un contrôle sur site sera effectué. Le dépassement de la longueur déclarée entraînera le retrait immédiat du macaron.

La dépose des passagers à l'arrière des navires amarrés au quai des Etats-Unis ne peut se faire qu'en dehors des épreuves.

La dépose des passagers sur les navires amarrés dans la Marina du Yacht Club de Monaco est strictement réservée à leur clientèle.

Le port du coupe-circuit est obligatoire pour tous les pilotes des tenders en navigation dans les eaux monégasques.

Une seconde personne capable d'assister le pilote DOIT être à bord afin de faciliter les opérations d'accostage, d'embarquement et de débarquement des passagers. Le port d'un brassard, remis à chacun lors du retrait du macaron à la Capitainerie, est obligatoire afin que la SEPM et les autorités puissent les identifier facilement.

En cas de non-respect de ces prescriptions, les macarons seront retirés immédiatement.

Aucune demande ne sera traitée sans les documents suivants :

- Certificat d'immatriculation du tender,
- Attestation d'assurance en cours de validité.

Il est impératif de faire une demande par bateau, et ce avant le [vendredi 18 avril 2025](#)

L'autorisation d'accostage ne dispense pas d'effectuer les démarches administratives nécessaires auprès des autorités compétentes.

Nom du navire bénéficiant d'un poste d'amarrage durant le Formula 1 TAG Heuer Grand-Prix / Name of the vessel benefiting from a berth during the Formula 1 TAG Heuer Grand Prix :

--

Nom du tender # 1 / Name of the tender # 1 :

--

Longueur hors tout / Length overall :

Largeur / Beam :

--	--

Nom du Propriétaire / Owner's name :

--

Tél. :

E-mail :

--	--

Nom du demandeur si différent / Name of applicant if different :

--

Tél. :

E-mail :

--	--

Nom du pilote responsable du tender si différent / Name of pilot in charge of tender if different :

--

Tél. :

E-mail :

--	--

Nom du tender # 2 / Name of the tender # 2 :

--

Longueur hors tout / Length overall :

Largeur / Beam :

--	--

Nom du Propriétaire / Owner's name :

--

Tél. :

E-mail :

--	--

Nom du demandeur si différent / Name of applicant if different :

--

Tél. :

E-mail :

--	--

Nom du pilote responsable du tender si différent / Name of pilot in charge of tender if different :

--

Tél. :

E-mail :

--	--